

Haïti, catastrophes meurtrières et construction de la société civile : place et rôle des ONG internationales ?¹

Alfred PIERRE, Khalil CAMBRON
et Osée OLIBRI

Résumé

Émanant d'une étude empirique menée à Port-au-Prince en 2016, à partir d'un échantillon significatif constitué de 13 entretiens et de trois *focus group* totalisant 52 participants, cet article porte sur les relations de collaboration entre acteurs internationaux, étatiques et de la société civile haïtienne dans les contextes d'urgence et post-urgence du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Après avoir fauché la distance spatiale entre Organisations non-Gouvernementales internationales (ONGI) et Organisation de la Société Civile Haïtienne (OSCH), l'événement a produit un double effet structurant. Comment surmonter les tensions créées dans leurs relations traditionnelles lorsqu'elles furent brusquement contraintes d'évoluer sur le même terrain, ce qui a pour effet d'affaiblir et de désorganiser les organisations haïtiennes. Quelles leçons faut-il tirer de l'expérience pour retisser les liens de collaboration et de partenariat, au moment où beaucoup de ces ONGI s'apprêtaient à quitter le pays et à céder la place à la société civile ? Il s'agit de mieux cerner comment le(s) contexte(s) historiques,

1. Mots clés : État haïtien, société civile haïtienne, relations de partenariat, rapport entre ONG Internationales (ONGI) et Organisation de la société civile haïtienne (OSCH), catastrophes meurtrières, bailleurs de fonds.

sociaux, idéologiques, ainsi que le dispositif humanitaire et de développement installent un certain nombre de paradoxes et de dysfonctionnements dans les dynamiques en jeu. L'article cherche à comprendre, dans ce contexte-là, les préoccupations soulevées par les acteurs (bailleurs de fonds, agents de l'État, ONGI et OSC haïtiennes) et leur souci de renforcement de la société civile qui supposerait un mouvement de redynamisation et de responsabilisation des acteurs locaux devant être caractérisé par un jamais, plus jamais. Y est interrogée une spécificité propre à Haïti : le fonctionnement des organisations de la société civile se trouvant dans un rapport d'interaction et de dépendance mieux soutenu avec les ONGI qu'avec l'État et le secteur privé. Nous soutenons que les catastrophes meurtrières qui interrompent momentanément le cours social forment un cadre d'observation privilégié de la construction de la société lorsque l'État et le marché arrêtent de fonctionner et l'appel à l'aide internationale se multiplie. S'appuyant sur la thèse de Goran Hyden (1997 : Putnam 1993 : Scott 2009), l'article questionne l'acception de la société civile comme l'ensemble des OSC au profit d'un espace émergent de la configuration des rapports et pratiques de l'État, du marché et des organisations de la société civile : ce lieu où jaillissent les idées, l'imaginaire social collectif et le projet social d'un pays donné. Cette perspective laisse ouverte la discussion sur le rôle et la place des ONGI dans la dynamique de construction de la société civile haïtienne qui permet de saisir aussi bien de bonnes pratiques que des frustrations et la défiance marquant les interrelations entre bailleurs, État, ONGI et OSC. Cette discussion reste à poursuivre au regard des enjeux idéologiques et philosophiques entourant la question même de la « société civile.

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est, dorénavant, gravé dans la mémoire collective haïtienne. Parmi la série de catastrophes meurtrières qui ont frappé le pays ces dix dernières années, il reste l'événement charnière : « plus de 220 000 morts recensés, environ 300 000 blessés, 1.5 million de sans-abris et 660 000 personnes fuyant la capitale » (Lombart & al. 2014 : 97) :

les dégâts matériels se chiffrent à 7,8 milliards de dollars US, soit 120 % du produit intérieur Brut (PIB) du pays pour l'année 2009 (Raffali 2013). Six années auparavant, les inondations à Fonds Verrettes et à Mapou des Gonaïves ainsi que celles provoquées par le cyclone Jeanne aux Gonaïves ont fait 5400 morts et des dégâts estimés à 265 millions de dollars, soit 7 % du PIB du pays en 2004 (FNUAP 2004). Le cyclone Jeanne, à lui seul, a fait plus de 3000 morts (Singh & Cohen 2014). Six années plus tard, en 2016, l'ouragan Matthew a dévasté la péninsule du sud. Selon les chiffres officiels, il a fait, au moins, 546 morts, 2,1 millions de personnes affectées et 1,4 million d'autres laissées dans le besoin (Lambert 2016), soit des dégâts et pertes économiques estimés à 1,89 milliard de dollars US, représentant plus de 20 % du Produit Intérieur Brut (PIB) d'Haïti (*Le Nouvelliste* du 28 octobre 2016). Ces catastrophes à répétition éprouvent la résilience haïtienne, et témoignent d'une apparente difficulté à les prévenir et contenir.

Bien qu'Haïti soit surexposée aux aléas naturels, ce sont les fragilités sociale et structurelle qui expliquent davantage les nombreuses pertes en vies humaines et les immenses dégâts matériels enregistrés à chaque reprise (François 2011). La faille qui traverse l'aire métropolitaine de Port-au-Prince est moins la cause des nombreuses pertes en vies humaines et des dégâts causés par la catastrophe du 12 janvier 2010 que les défaillances structurelles (un urbanisme absent, des normes sismiques non respectées, plan de contingences institutionnelles et communautaires peu fonctionnel), notamment les fortes concentrations humaines et la précarité sociale de la population qui y habite.

Après chaque catastrophe, se (re)pose la question de savoir comment organiser le relèvement national. Il importe, en effet, d'étudier comment le pays se relève du tremblement de terre de janvier 2010, notamment dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, qui a totalisé 2 618 894 habitants en 2015 (IHSI 2009), soit plus du tiers de la population totale du pays, et 80 % des activités économiques ainsi que les symboles des pouvoirs politique et juridique. Dans ces conditions, nous

cherchons à explorer quel lendemain a succédé à cette grave crise sociale et humanitaire.

Par lendemain d'une catastrophe, on entend ici la situation qui prévaut dans un pays quand il doit faire face à la mauvaise gestion d'un « risque extrême » donnant lieu à ce que Jacques Berthemot appelle, sans le définir, un « événement extrême » (Berthemot 1991). Pour l'historien Gregory Quenet, un risque exprime un sentiment d'exposition à un événement et est synonyme d'anticipation de la catastrophe. L'événement extrême est la catastrophe réellement produite qui, par son ampleur dramatique, marque « une rupture du cours ordinaire des choses délimitant un avant et un après » (Quenet 2010). L'inondation des Gonaïves, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et la dévastation du Sud par le passage de l'Ouragan Matthew, sont des événements extrêmes qui constituent, chacun, un moment charnière, qui devrait marquer une rupture avec un passé, une praxis, une nouvelle manière de faire, améliorée, et permettre ainsi de définir un nouveau départ.

Une fois l'événement produit, il faut se relever et transformer ce moment critique en opportunité de réinventer l'avenir. Et c'est cela qui interpelle tous les acteurs et les ressources organisationnelles dont ils disposent. La situation d'urgence bouleverse et chamboule toute activité sociale habituelle. Cette répétition de catastrophes marque les populations et les générations d'Haïtiens. Cela concourt peut-être progressivement à toute une disposition sociale et mentale, tournée vers l'aide humanitaire, provenant d'un certain attentisme. Tout cela forme un cadre d'observation privilégié de la dynamique de constitution de l'État, du marché/secteur privé et de la société civile dont Haïti est le laboratoire social et l'objet de nombreuses études depuis environ une quinzaine d'années. D'un événement à l'autre, le pays se remet difficilement et rechute sans cesse. Quelles sont donc les leçons apprises ? Que peut-on apprendre de ce que le pays traverse depuis ces quinze dernières années ?

Aspect méthodologique

Des données à la base des réflexions soutenues dans ce texte ont été puisées dans une recherche récente menée pour le compte du Comité de Coordination des ONG en Haïti (CCO) (Olibri & Pierre 2016). Réalisée entre les mois de mars et mai 2016, cette recherche analyse les rapports de collaboration et de partenariat entre les acteurs de l'aide humanitaire après le 12 janvier 2010 (État, bailleurs de fonds, ONG internationales et Organisations de la société civile haïtienne) qui ont participé à la recherche. Une méthodologie triangulaire a été adoptée qui consiste en une recherche documentaire, en groupes de discussions (focus groups) avec les représentants les plus susceptibles de se réunir pour l'occasion et en des entretiens approfondis avec quelques acteurs clés (agents de l'État, dirigeants d'ONGI et agents des bailleurs de fonds). Au total, cinquante-deux (52) personnes ont pris part à la recherche dont trois responsables étatiques qui jouent un rôle important dans la régulation des OSC et des ONG, six représentants de grands bailleurs de fonds, dans lesquels sont aussi inclus pour les besoins de l'étude des agences de l'ONU, quinze ONG et vingt-huit OSC haïtiennes. Les participants aux groupes de discussions ont été choisis en commun accord avec le CCO et ses collaborateurs immédiats qui connaissent bien les interrelations entre les ONG et les OSC.

Les entretiens ont été réalisés à partir d'un échantillon boule de neige par lequel un participant en suggère d'autres qui, à sa connaissance, représentent un acteur important pour la recherche. En total, ont été réalisé treize entretiens dont huit (8) individuels et cinq (5) collectifs. Les entretiens et les groupes de discussions ont été conduits à l'aide d'un guide élaboré à cet effet. Le tremblement de terre a joué le rôle pivot par moyen duquel on a distingué trois moments spécifiques permettant de cerner les rapports que les acteurs ont entretenus avant, pendant la période d'urgence du 12 janvier 2010 et dans la période post-urgentiste où nombre d'ONG internationales étaient en train de quitter le pays. Il s'agissait, en tout premier lieu, de comprendre ce qui s'est passé durant cette première période. C'est la période de brouillard

caractérisée par la contraction ou même l'effacement de la distance spatiale dans les relations entre les ONGI et les OSC. Dans la pratique, beaucoup d'ONGI ont carrément supplanté les OSC. On a cherché à dégager une compréhension de la généalogie des interventions des ONGI en Haïti et des actions entreprises. Dans un deuxième temps, on a cherché à comprendre ce qui a changé avec le tremblement de terre, les principaux bouleversements dans leurs rapports ainsi que les nouveautés et les innovations. Dans un troisième temps, l'étude a cherché à dégager ce qui pourrait être fait pour améliorer les rapports au moment où nombre d'ONGI s'apprêtaient à quitter le pays. Il s'agit pour nous d'explorer les rapports structurants entre les acteurs pouvant donner de meilleurs résultats en termes d'articulation des intérêts des populations avec le développement.

Le même guide d'entretien a été utilisé pour conduire les trois focus groupes dont l'un avec les ONGI (12 participants) et deux avec les OSC (29 participants). Chaque focus group a mobilisé environ une douzaine de participants. Bien que les rencontres ont eu lieu à Port-au-Prince, quatre départements ont été touchés (Ouest, Artibonite, Nord-Ouest et Sud-est). Tout a été fait dans la perspective d'une recherche appliquée visant à trouver des solutions pratiques à un problème concret : départ d'importantes ONGI et responsabilisation de la société civile haïtienne. Toutes ces données ont été intégralement transcrites et soumises à une analyse de contenu pour générer les résultats.

Cet article revient sur le matériau en vue de rassembler les éléments importants pour amorcer une nouvelle discussion sur la place des ONGI dans la construction de la société civile haïtienne et leur statut en termes d'appartenance sociale dans le contexte des catastrophes naturelles.

Énigme de relèvement national en Haïti

Selon Quenet (2010), « se relever » revêt trois types de leçons à apprendre : les leçons scientifiques, institutionnelles et mémorielles qui sont tirées d'événements humanitaires. Il permet de faire émerger une nouvelle configuration d'acteurs, de discours, de

pratiques et de lieux qui implique trois niveaux de prise en charge et d'engagement (rôles et responsabilités) : 1) un changement de perspective : 2) la définition d'un nouvel objet de connaissance, de gestion, de représentations à inscrire dans la mémoire collective : 3) la mobilisation des énergies collectives pour réinventer l'avenir.

Au niveau d'un changement de perspective, on a très vite eu, après le tremblement de terre de 2010 en Haïti, l'annonce de certaines prises de positions dont celle du Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, qui a déclaré en mars 2010 : « notre objectif aujourd'hui est de reconstruire le pays de fond en comble » (Lombart & al. 2014). Ce discours a produit le fameux « Build Back Better » parsemé dans la littérature des ONGs (Fan 2013 : Herard 2011 : CAFOD & al. 2011 : ActionAid USA 2015 : Klein 2008), et des Bailleurs, entre autres, à ce moment-là. Cela faisait écho au discours étatique et à l'idée d'une refondation nationale (Gouvernement d'Haïti 2012). De ce fait, la catastrophe du 12 janvier 2010 a focalisé l'attention du monde sur Haïti. Différentes manifestations de solidarité sont venues de partout. Beaucoup d'ONG internationales et de personnalités sont venues pour apporter leur aide pendant que d'autres organisations ont renforcé leur présence. Il en est résulté la perception d'un déluge d'aide humanitaire et de promesses financières. Marie Lombart et ses collaborateurs en ont parlé en ces termes :

C'est dans l'esprit de ce paradigme (faire de Port-au-Prince une ville durable) que les fonds pour l'aide et la reconstruction ont afflué : quelque 4,3 milliards d'euros ont été promis par les bailleurs de fonds pour l'année 2010 et 2011, ce à quoi s'ajoutaient 3 milliards de dons privés récoltés dans le monde après la catastrophe. Début 2012, plus de 50 % des fonds promis pour 2010 et 2011 ont été déboursés par les bailleurs, qui ont aussi annulé près d'un milliard de dollars de dette due par le pays. Cependant les autorités haïtiennes, les ONG et les entreprises locales n'ont reçu qu'une part minime de l'aide internationale, gérées pour l'essentiel par les agences onusiennes et les grandes ONG internationales. La méfiance de certains acteurs de la

reconstruction envers les autorités locales a transformé Haïti en une « République des ONG » » (Lombart & al 2014 : 99).

Ce moment d'affluence d'aide et de promesses internationales est particulier dans l'histoire d'Haïti. En cela, il a fait penser à la possibilité d'une transformation positive du pays, des pratiques et des mentalités sociales haïtiennes. Pour voir le jour, ce changement passerait par la *redynamisation* de la société, en particulier de la société civile, *autour d'un idéal ou d'une tâche à accomplir* : remédier à la vulnérabilité sociale et structurelle d'Haïti et la relancer, une fois pour toute, sur les rails du développement. Une condition qui sous-tendra les deux autres composantes nécessaires décrites par Quenet plus haut (2010) : la *définition d'un nouvel objet de connaissance* et la *mobilisation des énergies* (haïtiennes) sans lesquelles on assistera à une situation de blocage.

C'est donc ce à quoi cet article sera consacré. Il s'agit de faire comprendre la dynamique de construction de la société civile dans son rapport avec les ONG internationales en utilisant le contenu des interviews réalisées avec des personnes qui ont témoigné de leur expérience en tant qu'Haïtiens et internationaux-membres des organisations locales, internationales, de l'État et du monde académique. Nous partons de l'idée que les situations de catastrophes ci-dessus décrites constituent un observatoire privilégié pour retracer la constitution de la société civile en interface avec d'autres entités dont l'État et le marché. En particulier, il s'agira d'explicitier et de mieux faire comprendre l'interaction entre la société civile et les ONG internationales dont l'objectif souvent déclaré est de travailler à la redynamisation et au renforcement de la première. Quel rôle jouent donc les ONGI dans la construction de la société civile haïtienne ? En quoi les ONGI font-elles partie de la société civile ? Et dans quelle mesure leurs interactions peuvent-elles enclencher une transformation positive de la société haïtienne ?

Par cette transformation, il y a lieu de soutenir comme Michel Crozier et Erhard Friedberg, qu'il ne s'agit pas de mettre en œuvre

un nouveau modèle plus « rationnel » d'organisation sociale, mais de préparer le milieu social à opérer un véritable changement social en tant qu'œuvre de création collective :

Il (le changement social) ne peut se comprendre que comme un processus de création collective à travers lequel les membres d'une collectivité donnée apprennent ensemble, c'est-à-dire inventent et fixent de nouvelles façons de jouer le jeu social de la coopération et de conflit, bref, une nouvelle praxis sociale, et acquièrent des capacités cognitives, relationnelles et organisationnelles correspondantes. (Crozier & Friedberg 1977 : 35).

Ainsi, changer la société, c'est transformer les liens tissés entre les différents acteurs pour produire, ce que nous avons appelé plus haut selon l'historien Quenet, une reconfiguration sociale des acteurs, des discours, des pratiques, et des lieux. Par-là, il faut voir la possibilité de défaire la dynamique d'une société haïtienne embourbée dans la production d'une pauvreté de masse et de l'exclusion, en reconfigurant les rapports entre les Organisations de la Société Civile, le Secteur Privé et État.

Ainsi, après avoir historicisé et problématisé le concept de société civile et d'État, puis décrit la société civile haïtienne, nous analyserons le rapport des Organisations Non-Gouvernementales Internationales (ONGI) qui évoluent en Haïti avec cette dernière et le rôle qu'elles jouent dans sa dynamique de construction. Enfin, toujours à partir des données de notre enquête ayant exploré les liens historiques qu'ont entretenus les ONGI et les organisations de la société civile haïtienne, nous montrerons en quoi les points de vue des acteurs soutiennent l'idée que ces ONGI constituent une composante spécifique ou étrangère de la société civile et quel(s) rôle(s) jouent les premières dans le développement des secondes afin d'articuler une relation plus constructive.

Qu'est-ce que la société civile ?

Si la notion de *société civile* a émergé plus explicitement durant les mouvements des droits civiques aux États Unis et dans les années 1970-80 en Europe de l'Est juste avant la chute du mur de Berlin,

elle formait déjà un élément central de la pensée de certains des plus importants penseurs politiques dès le 16^{ème} - 18^{ème} siècle, parmi lesquels Hobbes, Locke, Hegel, et Tocqueville (Hyden 1997). Ils distinguent celle-ci de l'État qui, comme le formule Weber, est la rationalisation et la bureaucratisation institutionnelles des structures politiques², et la chapeaute en construisant avec elle une relation dialectique, entretenant des rapports différents selon la philosophie et les valeurs qui la sous-tendent. Cette dichotomie simpliste cependant reste problématique comme nous le verrons plus bas.

En effet dans l'ensemble, il est admis que cette distinction entre ces deux entités émerge de l'idée qu'une autorité politique n'est pas forcément indispensable (Scott 2009). Les institutions qui ne seraient pas l'État seraient donc en quelque sorte la Société Civile. Le parlement, la police, l'armée, les fonctionnaires des différents ministères et de l'administration publique constituerait les *organismes de l'État*. D'un autre côté, les familles, les associations diverses (pour jeunes, pour femmes, personnes handicapées, etc.), organisations religieuses et autres associations culturelles et sociales formeraient l'ensemble plus ou moins large de la société civile.

Selon la théorie politique qui nourrit la définition de l'État et de la Société Civile, Syndicats et partis politiques, par exemple, se retrouvent à osciller quelque part entre les deux entités. Cela démontre la porosité de celles-ci et du besoin d'une analyse plus contextualisée pour mieux saisir leur relation/articulation dans un pays donné. En effet, le couple État – société civile (Perlas (2003) a évolué selon l'époque et la géographie, et avec le temps y a été intégrée une troisième composante, émergeant de l'opposition du concept public-privé, c'est-à-dire le marché et ce qu'on appelle le secteur privé (le non-associatif) pour former une triade conceptuelle indispensable pour aborder la question.

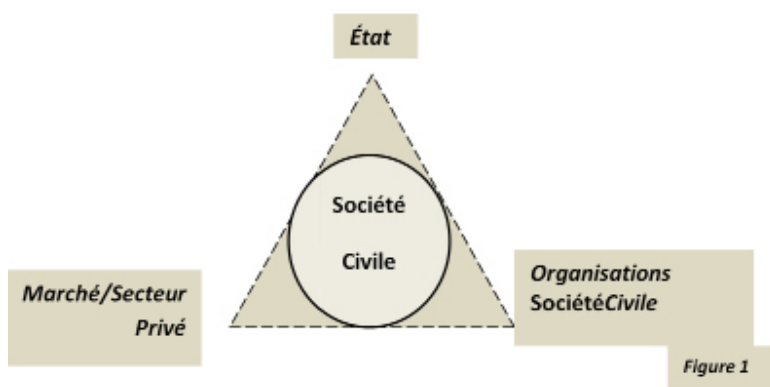
2. Il y a aussi bien sûr l'idée du monopole de la violence qui en Haïti a une importance bien particulière. Cela inclut des capacités de taxation à des fins potentiellement diverses. Le financement des différentes institutions et ministères en tant que mécanisme de redistribution des richesses et/ou d'accaparement et de prédation de celles-ci..

Ces trois différentes composantes historiques et co-évolutives – l'État, le Marché et les Organisations Sociales – forment donc un triangle. La société civile serait alors, non pas ce que nous pouvons nommer les OSC, mais plutôt une certaine articulation ou bien une propriété émergente de la rencontre de ces trois ensembles. Cela renvoie, chez Habermas, à cet « espace constitué de l'ensemble des associations, organisations et mouvements qui amplifient dans l'espace public la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée ». Il s'agit, d'une « multitude d'associations et d'arènes publiques, potentiellement autonomes, se distinguant de l'État » mais ayant un rôle à jouer dans la vie politique d'un pays. Pour Habermas, la société civile est l'ensemble des organisations formant la sphère du monde vécu qui existe en dehors de l'État mais toutefois différente de l'économie du marché. Pour d'autres comme Nicanor Perlas, André Corten ou Jean Cohen, la société civile est l'articulation des trois. Ces nuances montrent l'entrelacement et la difficulté à circonscrire une personne, un groupement, une association (Trouillot 1990) etc. à un pôle exclusif. Il démontre la nature organique du social et nous oblige à clarifier ce que l'on entend par Société Civile et nous oblige à *nous positionner*.

Ainsi, et du moins pour les auteurs de ce texte, l'État, le Marché/Secteur Privé et OSC peuvent être vus comme dans une relation triangulaire dont la société civile serait la propriété. Ceci dit, il ne suffit pas d'avoir des organisations sociales pour qu'il y ait une société civile. De même, l'existence de l'État n'implique pas automatiquement l'existence d'OSC. C'est donc *un mode d'articulation et d'interaction des trois entités* qui permet l'apparition de ce qu'on nomme, de nos jours, la société civile. Elle se définit donc par une qualité ou un type de relation. En d'autres termes, cette société civile n'est pas réductible à des organisations sociales comme il est coutume de les nommer dans le langage courant, en Haïti, avec des termes comme « société civile minoritaire », « société civile majoritaire », « société civile organisée » ou « société

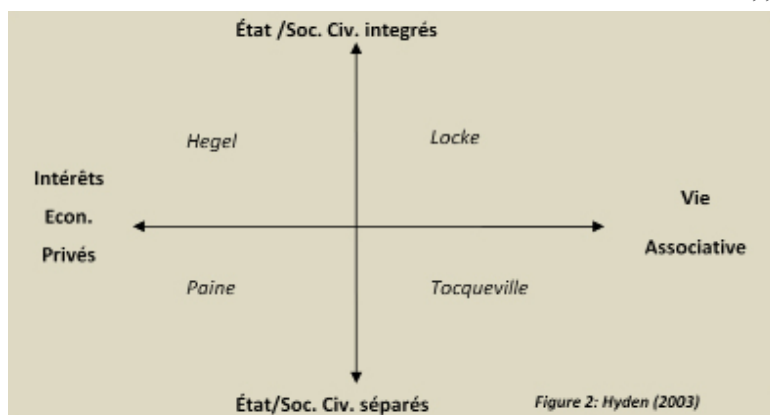
civile élargie»³. Suivant cette perspective, on peut schématiser la société civile dans la figure 1 comme une configuration des rapports établis entre l'État, le marché et les organisations sociales diverses.

Selon Goran Hyden (1997 : 2003) ce modèle (figure 1), afin d'être mieux compris, doit être soumis à un cadre d'analyse (figure 2) prenant en compte les différentes cultures philosophiques, économiques et politiques qui les sous-tendent dans un pays déterminé.



Pour ce faire, nous pouvons couper un plan en deux axes de manière à : (a) déterminer si la société civile est définie essentiellement par des facteurs sociologiques (association non-marchande, ou économique) : et (b) établir la relation entre l'État et les OSC / la Société Civile (autonomes/différenciées ou liées/intégrées). Chacune des quatre aires reflète ainsi des relations différentes entre les pôles ou entités, c'est-à-dire entre l'économique et le non-marchand et détermine à quel point l'État et les organisations de la Société Civile sont intégrés.

3. Ces différents langages reprennent un discours du président Aristide ayant qualifié de « minorité zwit (infirmes minorités) » ceux qui se battaient contre son pouvoir. Paraphrasant l'expression du Président Aristide en 2004, le journal *Le Nouvelliste* n'a pas manqué de rappeler récemment que « le temps a montré qu'une « minorité zwit », en proie à un vrai malaise ou portée par des intérêts divers, peut aisément monter en puissance ». « Que dit-on à Martelly ? » Éditorial du 20 novembre (*Le Nouvelliste* 2015).



De manière schématique, Alexis de Tocqueville, craignant la tyrannie (de l'État ou de la volonté populaire), fait des associations culturelles et éducatives une sorte de garant des libertés fondamentales (Hyden 1997 : 2006). Paine soutient une vision moins en lien avec la vie associative, et lui préfère le marché et le secteur privé comme cadre idéal pour le développement économique et sociale d'une société. Les deux ont en commun de préférer l'État réduit au strict minimum. D'un autre côté, Locke et Hobbes proposent, contre ce qu'ils appellent « une menace sur les libertés individuelles », un pacte, un arrangement constitutionnel, sorte de « contrat social », comme pièce angulaire de la démocratie libérale entre dirigeants (l'État) et dirigés (le peuple et les OSC). Ce pacte doit garantir un État de Droits fonctionnels, et les droits de tous les citoyens.

Hegel va proposer une sorte de rupture en envisageant l'État et la société civile comme le produit de processus historiques et socioéconomiques spécifiques. Les deux reflètent la division du travail et des classes. Marx reprendra ces idées pour faire de l'État et de la société civile un espace de lutte pour le pouvoir. Gramsci par extension en dégagera la notion d'hégémonie, c'est-à-dire une perspective dialectique (de l'État et de la société civile) tantôt conflictuelle, tantôt symbiotique et/ ou constructive. Il y a cependant entre eux tous une reconnaissance plus ou moins importante selon les théoriciens de l'interdépendance complexe

des différentes parties au niveau des idées, et des intérêts (Hyden, 1997 : 2003).

Chacune de ces visions politiques traduit ainsi des tendances démocratiques différentes que nous pouvons observer aux États-Unis (Paine), et en Europe (de Hobbes-Locke à Tocqueville) sous différentes formes, avec une place et un rôle plus ou moins important de l'État, des Organisations de la société civile (du milieu associatif) et du secteur Privé/du Marché (voir figure 2) selon les pays, l'histoire de ces pays et des tendances (des partis) politiques.

De manière générale, nous pouvons ici reconnaître que les pays du sud sont (aussi) en quelque sorte traversés par ces questions philosophiques et idéologiques dans l'adoption d'un modèle (eg. Qu'est-ce que la société civile et quels sont les rapports qu'elle entretient avec les différentes parties). Cette grille de lecture constitue un outil qui nous sera utile pour analyser/discuter la situation haïtienne et les résultats de l'enquête menée, à la base de notre texte ici.

Donc, bien que société civile et OSC soient souvent confondues, nous soutenons l'idée selon la figure 1 que les OSC correspondent à un des pôles dans la triangulation et que la société civile est le processus relationnel entre ces trois.

Disons, en un mot, que la société civile est ce lieu d'où émergent les idées et se forge un imaginaire social collectif spécifique propre traduisant le projet social d'un pays donné. Il importe donc de retracer comment ceux-ci (les idées, l'imaginaire collectif et le projet) vont se déployer dans ce lieu, autant par le biais de l'État que par celui des OSC et des organisations du privé. La forme que cela prendra dépend de la relation entre les trois, notamment de celles de l'État avec les OSC⁴.

Nous analyserons aussi dans le contexte haïtien l'influence que ces différentes entités ont dans l'émergence d'un projet social et l'influence qu'ont les ONGI dans l'actualisation de ce projet. Ce nouveau paramètre doit être sérieusement analysé dans la

4. Nous avons concentré nos efforts sur l'État et les Organisations de la société civile. Il sera bénéfique d'élargir l'analyse sur le rôle du secteur privé.

mesure où davantage d'organisations sociales émergeraient de l'interaction avec les ONGI qu'avec l'État ou le marché.

Société civile haïtienne : place et rôle des ONG internationales ?

Selon des participants à l'enquête, la présence des ONG internationales en Haïti date des années 1950. Aujourd'hui, elles sont amenées à jouer un rôle incontournable dans la gestion des catastrophes meurtrières et dans la construction de la société civile. Cela s'inscrit dans un cadre plus large de promotion et de protection des droits humains ou de lutte contre la pauvreté (voir la littérature sur les *Millennium development goals, an agenda for security*, etc.) dans un pays qui a connu des périodes de violences exacerbées (James 2006) et qui, après avoir été la colonie la plus riche ou du moins la plus productive, se retrouve depuis des décennies parmi les pays les plus pauvres du monde (Voir GNP et rang mondial). C'est particulièrement après les années 1980, que l'influence des ONGI s'est transformée et accrue. Tandis que l'État haïtien continuait d'être soumis au paiement de l'indemnité imposée par la France suite à son indépendance, et à la prédation de certaines classes sociales et politiques, son rôle était remis en question dans l'administration directe de l'aide humanitaire (et de développement). Bailleurs et Institutions Financières internationales, poussés par un changement de paradigme⁵, ont, durant cette période, canalisé leur financement plus directement vers les ONGI au détriment de l'État et des Organisations locales / OSC. Cela a eu pour effet d'accroître la création d'organisations sociales locales dépendantes du financement extérieur et de construire le type d'espace de la société civile haïtienne⁶ qu'on connaît aujourd'hui.

Ainsi la situation haïtienne après le tremblement de terre de 2010 vient s'inscrire dans une histoire difficile jalonnée de violences politique (James 2010) et structurelle (Farmer

5. Redéfinition Néo-libérale dans l'esprit de Paine du rôle de l'État dans le développement d'un pays.

6. La fameuse formule de « République des ONGs »

2004, 2009)⁷, d'autant plus manifeste qu'elle est marquée par la destruction de l'État et par une désorganisation significative de la société civile⁸ et du secteur privé. C'est dans ce contexte historique et spécifique de destruction que les populations n'ont eu d'autres choix que de se tourner vers l'extérieur, plus particulièrement les ONGI faute de moyens étatiques et civils d'intervention. Une dynamique analogue pour Matthew s'est répétée malheureusement. Selon notre enquête les ONG nationales aujourd'hui expriment une dépendance financière de plus en plus importante des ONGI et des bailleurs étrangers et un rôle de l'État qui semble se cantonner au domaine des questions administratives⁹.

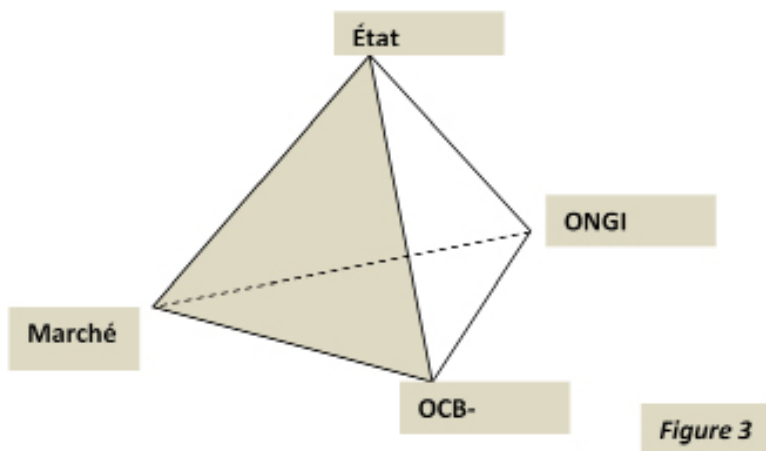
La figure 3 ci-dessous schématise la configuration de cette réalité, plaçant les ONGI en contrepoint vis-à-vis des ONGH et OCB ou autres OSC. Nous montrons de manière schématique qu'elles s'inscrivent dans la triangulation (fig. 2) et nous expliquons comment elles influencent, et transforment la relation entre les différentes parties – la dynamique entre elles – de la société civile.

Il s'agit d'un cadre d'interprétation des différentes structures de la société haïtienne dans laquelle s'ouvre une brèche dans le modèle tripartite que nous avons abordé plus haut: l'État, les OSC et le secteur privé (Cohen 2001). Elle suggère que les ONGI ont une place à part en dépit de certaines caractéristiques communes avec des organisations de la société civile locale. Une différence qui prend racine avant tout dans des financements (directs ou indirects) qui installent par là même des relations de compétition, de pouvoir et de dépendances différentes entre elles.

7. Voir aussi Kleinman et Veena das (1997, 2001).

8. De nombreuses pertes en vies humaines chez les activistes notamment. Durant une conférence à l'Université Quisqueya sur le thème du Genre et des Violences faites aux femmes en 2016, cet exemple a été donné lors d'une discussion sur le sujet des pertes en vie humaine et sur ce que cela signifie pour la société civile dans son ensemble.

9. Octroi de permis légal de fonctionnement, au besoin d'enregistrement ou de reconnaissance statutaire.



In Fine, c'est par les ONGI et par le secteur privé (Ramachandran & Walz 2012) que les fonds passent pour implémenter les programmes, l'État n'étant récipiendaire que d'une infime partie. Un processus faisant partie d'un plus large processus hégémonique et largement couvert par des sources diverses (ODI 2007 : P. Carmody 2016 : Meyne 2008 : Oxfam 2015). Même si en théorie et d'après les directives actuelles, par exemple celles de l'UE, le discours semble changer¹⁰, cette question de financement reste à la fois centrale (la raison de toutes les autres difficultés) et un facteur parmi d'autres. Les autres invoqués par les personnes interviewées sont multiples. La différence au désavantage des ONGH est selon nos enquêtes avant tout structurelle, c'est-à-dire reste fonction de la place et du rôle de chacune dans les mécanismes de financement. Nous y reviendrons plus bas.

10. Regardons par exemple les directives de l'Union Européenne où, en théorie, la société civile et l'État ont une place essentielle dans l'administration/gestion de la question collective et du développement du pays qui contraste malheureusement avec la réalité bien étudiée de Economic Partnership Agreements.

Situation des ONGI par rapport à la société civile haïtienne : étrangeté ou composante spécifique ?

Les données de l'enquête que nous avons menée sur les ONG Internationales et OSC en Haïti, particulièrement depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010, montrent qu'il y a une conscience nette et partagée de la situation d'étrangeté des ONGI au sein de la société civile haïtienne. Dans tous les discours, autant ceux des bailleurs, des ONGI que ceux des OSC, l'opposition entre ONGI et organisations haïtiennes est marquée même si cela s'exprime de façon variée ou différente selon les interlocuteurs¹¹. Autant le statut que l'identité étrangère des ONGI sont soulignés. Nous verrons ici en quoi il y a différence et leurs implications.

Notre enquête nous a amené à recueillir la façon dont les bailleurs, les ONGH et les ONGI se perçoivent. La représentation qu'elles ont en quelque sorte les unes des autres. De celle-ci émerge une dynamique relationnelle, une façon ou des façons de travailler (plus ou moins ensemble), sous la forme de différents types de « partenariats » que nous allons parcourir plus bas dans le texte. Ceux-ci permettront par après d'avoir une discussion et d'analyser un peu plus des questions de fonds (les responsabilités, les questions de légitimité, etc.).

Au niveau du discours des bailleurs, les OSC incluant les ONGH sont perçues comme peu structurées, trop souvent dépourvues de moyens et de capacités, et n'étant pas spécialisées. Elles sont opportunistes et interviennent là où il y a un financement possible. Les ONGI, au contraire, sont perçues comme étant spécialisées, et par là même plus légitimes dans le rôle de renforcement des capacités des OSC dans les différents secteurs d'activités. Cette idée est accentuée par la « fuite des cerveaux » du personnel cadre des OSC, historiquement enclin à émigrer à l'étranger. Cela contribue à un taux de renouvellement (« turn over ») et un manque général de stabilité structurelle (ressources humaines) pénalisant. Selon les bailleurs, trois types de

11. *Un bailleur soulignera cette réalité comme un constat plus distant/général là où les membres de l'OSC donneront des exemples concrets de leurs expériences et frustrations accumulées.

compétences sont particulièrement nécessaires et mis en exergue: le capital de confiance, la capacité managériale et celle de reddition de comptes. Des compétences importantes mais problématiques comme nous le verrons plus bas.

La compétence managériale regroupe les compétences comptables, administratives et de gestion. Elle est fonction de l'histoire de financement de l'organisation dans sa capacité à gérer un certain volume financier mais aussi à répondre aux besoins spécifiques (« aux façons de faire ») de chaque partenaire financier, de ses exigences et de savoir s'adapter à celles-ci. Il en va de même pour la compétence en matière de préparation de rapports (narratif, financier ou comptable). Un autre élément clé souligné par les bailleurs est la question du type de leadership (autocratique /despotique vs démocratique) mis en place et la question du manque d'alternance dans les organisations haïtiennes. Une faiblesse qui rencontre des difficultés à être adressée selon eux.

La question du leadership et de l'alternance démocratique dans les organisations haïtiennes sont perçues comme des compétences¹² politiques peu développées. Cela amène des bailleurs à penser qu'il y a là un certain échec dans le domaine du renforcement des capacités, où il n'y aurait eu peu ou pas assez de transfert de « compétences » aux OSC haïtiennes. En définitive, les connaissances acquises seraient pauvres. Ce sont souvent les mêmes personnes, les dirigeants, qui participent aux formations fournies par les acteurs internationaux depuis près de 20 ans : bien que paradoxalement, il continue à manquer de cadre supérieurs haïtiens qui soient capables d'assurer un niveau de performance tant dans les organisations de la société civile que dans la société de manière générale.

Du point de vue des ONGI, des critiques similaires se formulent. L'accent est mis sur les incapacités quasi-structurelles des organisations haïtiennes (gestion, comptable, programmation...) et sur la tendance des dirigeants de se laisser

12. Nous noterons plus bas la différence entre compétences et valeurs.

traverser par une volonté antidémocratique, refusant le principe de l'alternance. Sont reprochés aux acteurs sociaux haïtiens leur manque d'engagement, leur désir de faire de l'argent facile, une gestion financière peu transparente (Ramachandran & Walz 2012) et un certain clientélisme. Il faut cependant souligner que cela vaut davantage pour les Organisations Communautaires de Base (OCB) que pour les ONGH.

Les OSC haïtiennes, dans l'ensemble, qualifient leurs rapports avec les ONGI de compétitifs. Un rapport d'utilisation est mis en évidence. Ces dernières les invitent à des réunions pour prendre leurs idées et, par après, monter leurs propres projets. D'autres les accusent de faire du « surplace », c'est-à-dire de dépenser de l'argent sans adresser des problèmes réels ou perçus comme tels par les OSC et sans vision pérenne (Schoneberg 2016). La rencontre des ONGI avec les pouvoirs locaux est soupçonnée d'être teintée par « le deal » : une certaine opacité entoure les décisions, ce qui affecte négativement le travail et les relations professionnelles qui en découlent. Est dénoncée ici la tendance à la confiscation des appels d'offre émanant des ONGI intervenant au niveau territorial par des autorités locales pour favoriser leur propre clientèle sociale ou politique. Selon des interviewés, on attend souvent la dernière minute pour afficher ou publier ces appels d'offre de sorte que les personnes et organisations potentiellement intéressées mais éloignées du cercle immédiat des autorités sont dans l'impossibilité de présenter leur candidature.

Pour d'autres, les ONGI ont des pratiques de « camouflage » : c'est-à-dire une tendance à mettre à l'écart des projets plus durables au profit de projets perçus par les OSC comme moins importants. En intervenant ainsi sur un terrain, elles contribuent à bloquer l'émergence de projets à impacts durables, avec comme conséquence que ces interventions restent au stade d'étude, ne sont pas exécutées ou achevées¹³.

En somme, bailleurs, ONGI et OSC se montrent insatisfaits et très critiques les uns des autres bien que tous soient dépendants

13. Une critique analogue à celle relatant les « cimetières de projets ».

de façon différente des uns des autres. Nous pouvons constater ici que la méfiance est un marqueur déterminant de leur relation et qu'un processus de projection négative est en place. Ces perceptions nourrissent un cercle vicieux d'interprétations négatives des actions et des intentions de l'autre. En plus, indépendamment de leur catégorie d'appartenance (bailleurs, ONGI, OSC), les participants à cette enquête se sont montrés très préoccupés et concernés par la définition du rapport que l'État haïtien entend construire avec la société civile. Fort de cela, les participants à l'enquête ont souligné l'urgente nécessité de se pencher sur les rapports de l'État avec la société civile haïtienne. Et du rôle que celle-ci pouvait ou devait avoir dans un rétablissement de la situation vers une dynamique plus sereine et constructive. Nous y reviendrons plus bas.

Quels sont les rapports découlant des interactions ?

Dans l'ensemble, nous pouvons identifier selon les relations entretenues entre les ONGI et les OSC deux types d'ONGI : il y a celles qui fournissent un encadrement durable aux organisations haïtiennes (ONG accompagnatrices) et celles qui les affaiblissent par leur compétition (ONG compétitrices). Quelques différences sont ici soulignées que nous aborderons. Il s'agit des relations qui sont entretenues par ces organisations entre elles et qui peuvent aider à mieux comprendre comment s'articulent leur rôle et place dans la société haïtienne.

Dans la catégorie d'ONG accompagnatrices, se dégagent différents types de rapports de collaboration ou de partenariat qui peuvent être rangés dans la catégorie de bonnes pratiques. Pour être instigatrices de la création des organisations haïtiennes, certaines ONGI encadrent une structure locale de manière à favoriser son évolution allant d'organisation communautaire de base à une ONGH avec laquelle elle parvient à établir un partenariat stratégique. Il s'agit d'un type de collaboration qui s'exprimera, par exemple, dans une pratique de renforcement organisationnel, qui va du financement simple à la mise en commun des ressources dans le cadre d'une proposition conjointe

en vue de gagner des appels d'offre en passant par une forme d'appui institutionnel. Pour avoir participé à la création d'une organisation sociale, certaines ONGI contribuent à son évolution de statut d'OBC à ONGH en la dotant de capacités sociales, managériales et financières, à travers le développement d'un type de compromis prometteur pouvant déboucher sur une stratégie conjointe de recherche de fonds.

Dans cette relation stratégique, on peut imaginer une certaine gradation. La première *étape* commence avec des actions ponctuelles de renforcement de capacités de type formatif : une OCB est formée et reçoit un financement de base lui permettant la construction d'un ensemble de compétences et d'un capital de confiance. Cela peut évoluer progressivement vers une relation de plus en plus *autonomisante* en termes financiers et programmatiques où elle s'inscrit dans une structure d'interdépendance vis-à-vis de l'ONGI. Il s'agit là de lui permettre de prendre son cap comme une association d'intervention qui pérennise sa crédibilité et d'avoir un rôle plus stratégique d'avec ses pairs et d'augmenter ses forces de proposition sur la scène humanitaire ainsi que dans les fora de coordination : capable de définir les problèmes et d'apporter des formulations concrètes d'intervention en synergie avec les autres acteurs.

Ce type d'investissement de certaines ONGI dans une autre organisation est essentielle ? selon les OSC haïtiennes (OCB, associations et ONGH) ayant participé à la recherche. Ainsi, une ONGI est dite accompagnatrice quand elle permet à une ou plusieurs organisations locales d'évoluer positivement et de dépasser leur situation désavantageuse de départ et de devenir éligible à recevoir un financement important d'un bailleur jusqu'à pouvoir répondre à certains types d'appels d'offre. Les ONGI qui ne s'inscrivent pas dans cette dynamique relationnelle sont perçues négativement, comme étant en compétition avec ces dernières et, par-là, contribuent à perpétuer le problème de manque de capacités plutôt que de permettre sa résolution. Elles sont dites ONGI concurrentes, cherchant à s'implanter parfois au détriment des organisations locales. Entre elles, il peut

exister des relations de collaboration de type de sous-traitance, de complémentarité, de financement ponctuel.

Entre ces deux-types, émerge le paradoxe de l'accord dans les discours d'ONGI et bailleurs avec les OSC qui contestent le statu quo et déclarent vouloir changer les choses. Alors que ce qui s'installe malgré tout, c'est le doute et la défiance dans les relations. Par-delà les intentions mutuelles, une faille s'installe durablement dans les interactions et s'institue entre ce qui se dit et ce qui se fait. Comme nous l'avons vu, la méfiance généralisée est le lot des relations entre les entités.

Conclusion

L'analyse de la société civile est une entreprise complexe. C'est une des raisons pour laquelle les auteurs partent d'une approche ethnographique et expérientielle : qu'est-ce que cela veut dire pour les personnes concernées dans leur pratique quotidienne ? Cette approche anthropologique/ sociologique a été mise en œuvre pour offrir un cadre méthodologique capable de cerner cette complexité et, après, permettre d'amorcer la réflexion dans le contexte haïtien.

En guise de conclusion, nous avons, dans un premier temps, posé l'énigme de la reconstruction de la société civile haïtienne, puis, développé des lignes directrices sur les rapports entre la sphère de l'État et ses corollaires composant la triade, le marché et les OSC. Le type de relation entre celles-ci formera une dynamique dite de société civile particulière qui peut être appréhendée à travers l'outil théorique de Goran Hyden (1997) où quatre domaines philosophiques et idéologiques forment les grandes tendances historiques qui influencent une société civile.

Pendant nous nous rendons compte que ces conceptualisations restent simplistes parce que, entre autres, non contextualisées et trop réductrices à l'épreuve de la complexité de la réalité sociale. Elles n'expliquent qu'incomplètement les nuances au sein des État-nations et ne donnent pas la place qu'il faut à toute la diversité de leurs formes de prises de décisions (ex. mécanismes formels vs informels).

L'appareil étatique comprend un ensemble distinct d'institutions et d'organisations ayant pour fonction de définir et de faire appliquer les décisions collectives aux membres de la société (par exemple via un ministère de la justice plus ou moins fonctionnel et représentatif du collectif). Mais cette vision repose sur un modèle normatif, somme toute, abstraite de ce qu'est l'État. Pour Lund (2007) la réalité est beaucoup plus confuse et désordonnée. Dans *Twilight Institutions*, il propose une vision plus « brouillée », diffuse et dynamique des institutions étatiques et de ce qu'est la société civile (« de cette partie de la société donc qui s'occupe de politique mais qui n'est pas l'État »). Les décisions se prennent à plusieurs niveaux¹⁴ et sous des formes multiples et avec des résultats variés : complémentaires, parallèles et / ou dysfonctionnels. Il nous faut alors analyser l'État et la société civile d'aujourd'hui et dans notre Haïti à l'aune de ces modèles conceptuels qui embrassent mieux la complexité du réel loin du normatif qui rend l'État objet de toutes idées fausses, fantasmes idéologiques ou abstractions réductrices¹⁵.

Pour Scott (2009) la logique de l'émergence de l'État moderne a été de rendre l'espace, les populations et les ressources lisibles afin de pouvoir mieux gouverner. Ce n'est pas pour lui un acte bureaucratique et technique mais plutôt un acte éminemment politique et hégémonique. Il nous rappelle que les sociétés (diffuses, éparpillées, mobiles), fortement égalitaires, contrairement aux États-villes, à tradition non-lettrée (illettrée) et aux [la phrase n'est pas claire] cultures orales, loin d'être primitives, sont conçues en réalité pour échapper à la capture de l'État et à ce que la formation étatique implique de coercition, de prédation, et d'assujettissement. Un processus en Haïti qui a historiquement été violent et que certaines populations refusent ou acceptent avec ambivalence (Marcelin & al. (2016). L'Histoire d'Haïti est enracinée dans l'expression collective de volonté de

14. Associationnelles, nationales, transnationales.

15. Sur l'abus de l'utilisation des préfixes 'failed' state, 'fragile' state, etc. voir André Corten (2011) et Jean Verlin (2014) pour quelques exemples d'explications de la démarche idéologique et politique qui sous-tend ces catégorisations.

justice et de démocratie mais dans une relation continuellement ambiguë envers les institutions modernes comme l'État qui pourraient les incarner et en permettre la réalisation (le marronnage en est l'expression peut-être la plus emblématique). Impossible donc d'aborder l'État, la société civile et toute instance institutionnelle et institutionnalisante sans prendre en compte l'Histoire d'Haïti, des Haïtiens et des représentations collectives qui en sont le produit.

Pour qu'il y ait un ordre social, il est nécessaire d'avoir les institutions qui puissent permettre à une pensée collective (le Denkkollektif de Durkheim) de se formuler. Or, l'histoire d'Haïti montre à quel point cette question est problématique. Le *Vodou* et le *Lakou* sont des institutions légitimes qui ont accompagné les Haïtiens dans leur construction identitaire pendant deux siècles environ. Ils ont permis l'émergence d'un sens de la communauté et du collectif (nonobstant son caractère égalitaire et anarchique, c'est-à-dire acéphale ou du moins non-étatique). C'est cela notamment qui a été ébranlé par les forces de l'Histoire : *réordination sociale d'après indépendance, héritière en quelque sorte du système des plantations, dette coloniale, occupation américaine postindépendance, violences étatiques multiples, globalisation et ajustements structurels ainsi que mise en place du nouvel ordre mondiale des ONG* ont contribué à drainer les forces collectives d'Haïti. Ils mettent constamment à l'épreuve un espace endogène légitime et collectif –une société civile– où intérêts et revendications mutuelles se formuleraient et un ordre social se cristalliserait, et qui peine à émerger plus pleinement. Tremblement de terre et cyclones viennent alors éprouver un environnement social déjà fragile.

Le lien ici se fait donc avec les rôles des ONGI dans la déstabilisation d'un processus qui peine à éclore, c'est-à-dire à développer des institutions endogènes stables et productrices de représentations collectives qui répondent aux besoins des

Haïtiens et au service à long terme de la nation¹⁶. Il n'est pas possible d'étudier la société civile sans prendre en compte les différents niveaux (associationnel, national, transnational) et de démêler les influences multiples sur un processus plus large qu'est la constitution d'un ordre social et d'une dynamique sociale sous-jacente à la construction d'une société civile.

Nous avons argumenté ici que cette réalité est bousculée par les pratiques des Institutions Financières Internationales (IFI), par celles du transnationalisme des ONGI aussi bien que les actions des Bailleurs bilatéraux et multilatéraux. En cela, nous avons montré que les ONGI pourraient jouer un rôle beaucoup plus constructif notamment par la reformulation de leurs rôles et des relations qui en découlent d'avec les OSC. Ce qui ressort de l'enquête est avant tout l'expression de frustrations et d'une certaine colère de la part d'une majorité des participants interviewés. Ce sont là des années vécues de crises et de catastrophes qui ne semblent pouvoir trouver un vocabulaire adapté pour exprimer la déception de ne voir émerger un environnement plus à même de répondre aux défis auxquels font face Haïti et ses populations les plus exposées aux risques. En questionnant les divers praticiens des désastres (Bailleurs, ONGI, ONGH et autres organisations sociales) sur la question de la société civile et de l'État, nous sommes amenés à analyser ce qui les sous-tend, c'est-à-dire la solidarité, la coopération et l'action collective. Bien que cette dynamique de coopération et de solidarité existe, elle doit être mieux apprivoisée. Cela passera par un changement radical, c'est-à-dire par l'étymologie de la racine, par la base, les communautés, cette majorité silencieuse bafouée par l'Histoire, des dirigeants et de leurs complices (Fatton 2002 : Fass 1988 : Hurbon 1987).

Dans son étude sur les Institutions, Mary Douglas (1984) argumente qu'on ne peut étudier la coopération et la solidarité sans étudier simultanément le rejet et la défiance. Ceux-ci forment

16. Et non de la reproduction des structures actuelles économiques et politiques au service de certains groupes de personnes dans les villes ou capitales étrangères.

en quelque sorte les fondations d'une meilleure compréhension de l'ordre social, des institutions qui l'engendrent, et de l'autorité qui la légitime. Les frustrations ici sont les symptômes d'un problème plus large. Ne pas les voir comme tels nous fait passer à côté de l'essentiel. Dans une étude pour expliquer les différences historiques de développement (économique notamment) entre l'Italie du Nord et du Sud et l'unification du pays, Putnam¹⁷ (1993) souligne l'importance de la confiance. Les qualités d'associations de la société civile pourraient avoir moins affaire avec des *compétencesmanagériales*, que celles liées à la culture de certaines *valeurs et vertus* et la « cultivation » de celles-ci : confiance, inclusivité, solidarité, équité, justice, bref de ce qui a fait la force des collectivités humaines sous toutes ses formes depuis la nuit des temps.

Pour finir, ONGH autant qu'ONGI sont peut-être devenues le lieu de tous les carriérismes et des poursuites trop souvent égoïstes, matérielles et narcissiques. Non pas que les individus sont investis par ces « forces » mais que structurellement et sémantiquement¹⁸ le dispositif humanitaire et le régime du développement international, peu importe les bonnes intentions initiales, dans son mode de faire et de penser, transforment les acteurs et leurs bonnes intentions malgré eux.

Il est impossible de continuer à invoquer, par exemple, le besoin de compétences (managériales, etc.) sans prendre en compte la nécessité de développer des valeurs démocratiques, participatives, de transparence, et du langage qui va avec. Il faudra donc revoir la sémantique du cycle de projet et du développement telle que nous la connaissons aujourd'hui. Cette obsession pour le développement et la démocratie imposée de l'extérieure, notamment par le biais des ONGI et des bailleurs, masque une réalité sombre (Hickel 2017 : Gilens & Page 2014 : Reinert, Erik S. 2007) et mensongère qui empêche une dynamique endogène de prendre racine et nous rend complice d'une continuelle

17. Son étude de cas serait un travail très intéressant et nécessaire à faire pour Haïti.

18. Le « cycle de projet » et le langage managériale auquel il nous renvoie.

fragilisation des populations pour lesquelles les ONGI déclarent œuvrer. Les partenariats doivent s'orienter vers la coopération et la reconnaissance de l'interdépendance. Cela passera sans doute par une prise de conscience des mécanismes en jeu et d'une reformulation des règles du jeu.

Références Bibliographiques

- ActionAid USA. 2015. "Building Back Better? The Caracol Industrial Park and Post-earthquake aid to Haiti" http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/building_back_better_the_caracol_industrial_park_and_post-earthquake_aid_to_haiti.pdf page consultée le 27 mai 2017
- Berthemont, Jacques. 1991. « Sur la nature des événements extrêmes : catastrophe et cataclysme », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 66, no. 3-4 : 139-142.
- CAFOD, Christian Aid, Progressio and Tearfund. 2011. "Building Back Better: An imperative for Haiti. A parliamentary briefing paper". <http://www.christianaid.org.uk/images/building-back-better.pdf> page consultée le 27 mai 2017.
- Carmody, Pádraig. 2016. *The New Scramble for Africa* (Second Edition). Cambridge, Polity Press.
- Cohen, Jean. 2001. « Pour une démocratie en mouvement. Lectures critiques de la société civile ». *Raisons politiques*, vol. 3, no.3, pp. 139-160.
- Corten, André. 2011. *L'État faible. Haïti et République Dominicaine*. Montréal (Québec), Mémoire d'encrier.
- Crozier, Michel et Erhard Friedberg. 1977. *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Éditions du seuil.
- Douglas, Marie. 1984. *Comment Pensent les Institutions. Suivi de la connaissance de soi et il n'y a pas de don gratuit*. Paris, Éditions La Découverte.
- Fan, Liliane. 2013. *Disaster as Opportunity ? Building back Better in aceh, Myanmar and Haiti*. London, Humanitarian Policy Group. <https://www.odi.org/publications/8007-resilience-build-back-better-bbb-aceh-tsunami-cyclone-myanmar->

- earthquake-haiti-disaster-recovery page consultée le 27 mai 2017.
- Farmer, Paul. 2009. "On Suffering and Structural Violence: A View from Below", *Race/Ethnicity: Multidisciplinary Global Contexts*, Vol. 3, No. 1, Race and the Global Politics of Health Inequity (Autumn, 2009), pp. 11-28. Published by: Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/25595022>
- Farmer, Paul. 2004. *Pathologies of power: health, human rights, and the new war on the poor*. Berkeley & Los Angeles/ London, University of California Press.
- Fass, Simon M. 1988. *Political Economy in Haiti: The Drama of Survival*. New Brunswick (U.S.A.) & London (U.K.), Transaction Publishers.
- Fonds des Nations Unies pour la Population. 2004. « Population, environnement et changement climatique » http://haiti.unfpa.org/sites/lac.unfpa.org/files/pub-pdf/Changement_climatique_vers_2.pdf page consultée le 26 novembre 2016.
- François, Damien. 2011. « Des chantiers urgents pour nos parlementaires » <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/92105/Des-chantiers-urgents-pour-nos-parlementaires> du 12 mai 2011 page consultée le 01 novembre 2016.
- Gilens, M. & B. I. Page. 2014. "Testing Theories of American Politics: Elites, Interest Groups, and Average Citizens". *Perspective on Politics*. Volume 12, Issue 3. September 2014, pp. 564-581 https://scholar.princeton.edu/sites/default/files/mgilens/files/gilens_and_page_2014_testing_theories_of_american_politics.doc.pdf
- Gouvernement d'Haïti (mai 2012). *Plan de développement stratégique d'Haïti. Pays émergent en 2030*. Tome 1. Les grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti. Port-au-Prince.
- IHSI. 2009. *Tendances et perspectives de la population d'Haïti au niveau des Départements et des communes 2000-2015*. Port-au-Prince, Direction des Statistiques démographiques et sociales.

- Herard, Dimmy. 2011. Building Back Better: Disaster Risk Reduction Within the Haiti Reconstruction effort. Disaster Risk Reduction (DRR) Program, Florida International University. http://digitalcommons.fiu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1008&context=drd_student page consultée le 27 mai 2017.
- Hickel, Jason. 2017. *Aid in reverse : how poor countries develop rich countries* <https://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2017/jan/14/aid-in-reverse-how-poor-countries-develop-rich-countries> page consultée le 27 mai 2017.
- Hurbon, Laënnec. 1987. *Comprendre Haïti: Essai sur l'État, la nation, la culture*. Paris, Éditions Karthala.
- Hyden, Goran (1997). "Civil Society, Social Capital and Development: Dissection of a Complex Discourse". *Studies in Comparative International Development*. Spring 1997. Vol. 32, Nu. 1, pp. 3-30.
- Hyden, Goran, Julius Court & Ken Mease. 2003. "Civil Society and Governance in 16 developing Countries". *ODI World Governance Survey Discussion Paper 4*. Overseas development Institute, pp. 1-29. file:///C:/Users/CLIENT/Documents/societe%20civile/Goran%20Hyden%202003.%20Civil%20society%20and%20Governance.pdf page consultée le 27 mai 2017.
- James, Erica Caple. 2010. *Democratic Insecurities: Violence, Trauma, and Intervention in Haiti*. Berkeley & Los Angeles/ London, University of California Press.
- Klein, Naomi. 2008. *La stratégie du Choc: Montée d'un capitalisme du désastre*. LEMEAC/Actes Sud.
- Kleinman, Arthur, Veena Das and Margaret Lock (1997). *Social Suffering*. Berkeley, CA: University of California Press.
- Kleinman, Arthur, Veena Das, Margaret Lock, Mamphela Ramphele, and Pamela Reynolds (2001). *Remaking a World: Violence, Social Suffering, and Recovery*. Berkeley, CA: University of California Press.

- Lambert, Ricardo. « Le gouvernement présente son huitième rapport sur la réponse à Matthew », *Le Nouvelliste* du 18 octobre 2016. <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/164431/Le-gouvernement-presente-son-huitieme-rapport-sur-la-reponse-a-Matthew> page consultée le 1er novembre 2016.
- Le Nouvelliste* du 20 Novembre (2015). « Que dit-on a Martelly ». <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/152727/Que-dit-on-a-Martelly>
- Le Nouvelliste* du 28 octobre 2016, « Haïti : près de 2 milliards de dollars de dégâts causés par Matthew ». <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/164859/Haiti-pres-de-2-milliards-de-dollars-de-degats-causes-par-Matthew> page consultée le 1er novembre 2016.
- Lombart, Marie, Kevin Pierrat et Marie Redon. 2014. « Port-au-Prince : un « projectorat » haïtien ou l’urbanisme de projets humanitaires en question », *Cahiers des Amériques latines*, no. 75, pp.
- Lund, Christiand. 2007. *Twilight institutions: Public Authority and Local Politics in Africa*. Oxford: Blackwell.
- Marcelin, Louis Herns : Toni Cela & James M. Shultz. 2016. “Haiti and the politics of governance and community responses to Hurricane Matthew”, *Disaster Health*, DOI: 10.1080/21665044.2016.1263539.
- Meyne, M. 2008. “‘EPAs - A Preliminary Review.’ In *Negotiating Regions: The EU, Africa and EPAs*, ed”. H. Asche and U. Engel. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag.
- Olibri, Osée et Alfred Pierre. 2016. « Haïti post-urgence. Quelles collaborations entre les acteurs pour un autre rapport au monde : État haïtien, bailleurs de fonds, ONG internationales et Société civile. Rapport de recherche ». Port-au-Prince, Comité de Coordination des ONG (CCO-Haïti).

- Overseas Development Institute. (2007). *The Costs to the ACP of Exporting to the EU under the GSP*. Leipzig: Leipziger Universitätsverlag.
- Oxfam (2015). *Wealth: Having it all and wanting more*. https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/ib-wealth-having-all-wanting-more-190115-en.pdf.
- Perlas, Nicanor. 2003. *La société civile : le 3^e pouvoir - Changer la face de la mondialisation*. Barret-sur-Méouge (France), Éditions Yves Michel.
- Putnam, Robert. 1993. *Making democracy work : civic traditions in modern Italy*. Princeton: Princeton University press.
- Quenet, Grégory. 2010. « Fléaux de Dieu ou catastrophes naturelles ? Les tremblements de terre en France à l'époque moderne », *Terrain. Catastrophes*, no. 54:10-25.
- Raffalli, Céline. 2013. « Haïti dépecée par les bienfaiteurs », *Monde diplomatique*, mai 20113, p.6 t.7. <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/05/RAFFALLI/49093> page consultée le 14 novembre 2016.
- Ramachandran, Vijayaand Julie Walz. 2012. "Haiti : Où est allé tout l'argent ?" Center for Global Development DOI: <http://www.cgdev.org/doc/Haiti%20Aid%20Paper%20FRENCH%20FINAL%2005%2025%202012.pdf> : voir aussi le film de Raoul Peck « Assistance Mortelle » Arte Documentaire.
- Reinert, Erik S. 2007. "How Rich Countries Got Rich.... And Why Poor Countries Stay Poor". Constable.
- Fatton Robert Jr. 2002. "Haiti's Predatory Republic: The Unending Transition to Democracy". Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers.
- Schoneberg, Julia. 2016. "Partnership and Cooperation in Haiti: clashes of Reality and Construction". *DPS working paper Series* No. 4. Development and Postcolonial Studies.
- Scott, James C. (2009). "The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia". Yale Agrarian Studies Series.

- Singh, Bhawan et Marc Jean Cohen. 2014. *Adaptation aux changements climatiques. Le cas d'Haïti*. Rapports de recherche OXFAM. https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/rr-climate-change-resilience-haiti-260314-fr_0.pdf page consultée le 26 novembre 2016.
- Trouillot, Michel-Rolph. 1990. *Haiti, State Against Nation: the Origins and Legacy of Duvalierism*. New York: Monthly Review Press.
- Verlin, Jean. 2014. Haïti : État failli, État à (re)construire». *Cahier des Amériques Latines*. Mis en ligne le 03 septembre 2014, consulté le 30 septembre 2016.